

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 26 octobre 2012, à 9h30 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller
Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur André Garant. La directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur André Garant, maire, pour la fin suivante :

- Emprunt temporaire

Comme tous les membres du conseil sont présents, il y a renonciation à l'avis de convocation spéciale et l'item suivant est ajouté :

- Projet des Images, des Mots et des Métissages culturels

RÉS. 2012-10-273 EMPRUNT TEMPORAIRE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton demande à Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie un emprunt temporaire de 702,550.00 \$ pour une période de trois mois. Cet emprunt est nécessaire en attendant le financement permanent du règlement d'emprunt 2012-003 et le versement de différentes subventions.

Monsieur le maire André Garant et madame la directrice générale Micheline Allard sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton les documents nécessaires à cette transaction.

Adoptée

RÉS. 2012-10-274 PROJET DES IMAGES, DES MOTS ET DES MÉTISSAGES CULTURELS

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton ne possède pas les ressources nécessaires pour l'application du projet des Images, des Mots et des Métissages Culturels.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal suggère aux promoteurs du projet de communiquer avec monsieur Keven Gélinas du Rond-Coin afin de voir son intérêt pour aider à la mise en marche dudit projet.

Adoptée

RÉS. 2012-10-275 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 10H00.

Adoptée

RÉS. 2012-10-276 RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un point à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Marlyne Muise appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité la réouverture de la séance à 10H45.

Adoptée

RÉS. 2012-10-277 PAIEMENT FINAL CONSTRUCTION MVJ

CONSIDÉRANT la fermeture de Construction MVJ Inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Richard Garant appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement au montant de

2 628.53 \$ à Construction MVJ Inc. concernant le contrat octroyé à André Bouvet Ltée pour la réfection de l'aqueduc au Domaine Samson et au Domaine Marchand sous le numéro 2009344.

Le chèque sera fait à Construction MVJ Inc. et à André Bouvet Ltée et le montant sera déduit du paiement final dû à André Bouvet Ltée.

Adoptée

RÉS. 2012-10-278 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Robert Hamel, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 10H50.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Dir. Générale sec-trésorière

André Garant, maire